

I) Monsieur Bertrand, Marie, Michel DE QUILLACQ, Directeur de société
demeurant 40 T quai de Jemmapes à PARIS 75010

Né à FEZ (MAROC), le 23 octobre 1949,

Epoux de Madame Leslie-Ann MITCHELL avec laquelle il est marié sous le régime de la séparation de biens ainsi qu'il résulte de leur contrat de mariage reçu à l'ambassade de France au Koweït le 18 avril 1979, préalablement à leur union célébrée à ladite ambassade le 19 avril 1979.

D'UNE PART

II) Madame Catherine, Marie DE QUILLACQ,
Demeurant à CHARTRES (Eure et Loir) 22 rue des Béguines.

Née à FEZ (MAROC), le 17 octobre 1951,

Epouse de Monsieur François-Xavier, Jean-Marie BESNE avec lequel elle est mariée sous le régime de la communauté légale, tel que régi par les articles 1400 et suivants du Code Civil à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la Mairie de Grenoble (Isère) le 29 décembre 1972.

D'AUTRE PART

Ont préalablement à la cession de parts objet des présentes, exposé ce qui suit :

La société ECOGES a été constituée sous la forme d'une Société à Responsabilité Limitée au capital de 20 000 F suivant acte S.S.P., en date à CHARTRES du 14 février 1981, enregistré à CHARTRES le 23 février 1981, Folio 95 Vol. 2 n° 35 Bordereau 35/3 aux droits de 200F. Son siège social est à CHARTRES (Eure et Loir) 19 avenue des Sablons. Sa constitution a été publiée dans l'Echo Républicain de la Beauce et du Perche, journal d'annonces légales du département d'Eure et Loir, le 23 février 1981. La société est immatriculée au R.C.S. de CHARTRES sous le numéro B 321. 201. 261.

Au 31/12/2007, les deux cents parts sociales représentant le capital social se trouvent réparties ainsi qu'il suit entre les associés :

A concurrence de quatre vingt dix huit parts, numérotées de 1 à 98
A Monsieur François-Xavier BESNE

A concurrence de quatre vingt une parts, numérotées de 99 à 179
A Monsieur Bertrand DE QUILLACQ

CBS



A concurrence d'une part, numérotée 180
A Madame Catherine, Marie BESNE, née DE QUILLACQ

A concurrence de vingt parts, numérotées de 181 à 200
A Monsieur Jean-Marie BESNE

Au cours de l'Assemblée Générale extraordinaire du 22 novembre 2001, les associés ont décidé de fixer le capital social à 20 000 euros par incorporation d'une partie des réserves.

Au terme de l'article 10 des Statuts, les parts se transmettent librement à titre gratuit ou onéreux entre associés.

Monsieur François-Xavier BESNE a été nommé Gérant de la société, sans limitation de durée au terme de l'article 31 des Statuts.

Ceci exposé, il est passé à la cession de parts, objet des présentes.

CESSION DE PART

Monsieur Bertrand, Marie, Michel DE QUILLACQ cède et transporte par les présentes, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à Madame Catherine, Marie BESNE, née DE QUILLACQ, quatre vingt une parts sociales numérotées de 99 à 179 lui appartenant dans la Société ECOGES.

Madame Catherine, Marie BESNE, née DE QUILLACQ sera propriétaire des parts cédées, en aura la jouissance et sera subrogé dans tous les droits et obligations attachées aux dites parts à compter de ce jour.

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant :

le prix de HUIT MILLE CENT euros.

Le prix des parts cédées a été payé à l'instant même par Madame Catherine, Marie BESNE, née DE QUILLACQ à Monsieur Bertrand, Marie, Michel DE QUILLACQ qui le reconnaît et en consent bonne et valable quittance.

CB



POUVOIRS

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original des présentes en vue de la signification de la cession de parts à la Société et pour effectuer les formalités de dépôt au Greffe du Tribunal de commerce de CHARTRES.

FRAIS

Les frais et droits des présentes et ceux qui en seront la conséquence seront supportés, savoir :

- Par le cessionnaire qui s'y oblige dans la mesure où ces frais et droits se rattacheront à la cession de parts qui lui est consentie.
- Par la Société en ce qui concerne les frais et droits afférents à la modification des statuts consécutive à la cession de parts.

Enregistré à : SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE
CHARTRES

Le 09/12/2009 Bordereau n°2009/1 356 Case n°19

Ext 5095

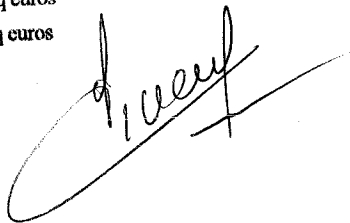
Enregistrement : 25 €

Pénalités :

Total liquidé : vingt-cinq euros

Montant reçu : vingt-cinq euros

Le Contrôleur principal



Monsieur Bertrand, Marie,
Michel DE QUILLACQ



Fait à CHARTRES,

Le 11/12/2009.

En six originaux dont un pour
chaque des parties, un pour la
société, un pour l'enregistrement et
deux pour les dépôts légaux.

Madame Catherine, Marie BESNE,
née DE QUILLACQ

